

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, treize octobre, à vingt heures, sont réunis les membres du Conseil municipal, sur convocation du Maire de Saint-Joseph.

<u>Présents</u>: Fabrice DUCRET, Jean-Louis CHOUVELLON, Marie-Jo BONNAND, Julien FREYCON, Paméla BONNAND, Jean-Marc FABRE, Nicole MICHALET, Andrée GILLIER, Alain GONZALEZ, René NÉEL, Christelle LAMY-QUIQUE, Sandrine VASSEL, Damien LEBRE, Mehdi GALLARDO, Maria LAZZARO.

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 15 Votants : 18

<u>Absents excusés</u>: Morgane PORTE, Alain GONZALEZ, Sandrine COMTET, Baptiste FONTAINE, Antoine CHOUVION

<u>Pouvoir</u>: Morgane PORTE donne pouvoir à Jean-Louis CHOUVELLON, Alain GONZALEZ à Julien FREYCON, Sandrine COMTET à Christelle LAMY-QUIQUE, Baptiste FONTAINE à Jean-Marc FABRE.

Secrétaire de séance : Julien FREYCON

Date de convocation : 8 octobre 2021

Ordre du jour :

- ✓ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal Extraordinaire du 27 septembre 2021
- ✓ Vote concernant l'installation d'une antenne relais sur le clocher de l'Eglise,
- ✓ Travaux de renforcement électrique poste quartier les castors SIEL
- ✓ Tarif de location de la salle de la Faravelle 2, en remplacement de la location du restaurant scolaire.
- ✓ Mise à disposition et utilisation du terrain de Montbressieux et de son local au Club Canin Agility du Gier,
- ✓ Utilisation des bacs jaunes,
- ✓ Echanges divers.

Validation du compte-rendu du 27 septembre 2021

Monsieur le Maire demande s'il y a des objections ou des remarques par rapport au dernier compte-rendu, envoyé préalablement par mail et demande sa validation à l'Assemblée.

ADOPTÉ à l'unanimité

DÉLIB 58/2021

INSTALLATION D'UNE ANTENNE RELAIS SUR LE CLOCHER DE L'EGLISE

Pour faire suite à la consultation des administrés par le biais d'un sondage (annexe ci-joint) et ayant réceptionné très peu de réponse (132 dont 48 « pour » et 84 « contre ») le Conseil Municipal décide de délibérer.

Le sondage s'est déroulé sur 4 mois, de juin à septembre 2021.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'installation de cette antenne relais sur le clocher de l'Eglise.

Rejetée avec 16 voix, 2 pour.

DÉLIB 59/2021

TRAVAUX DE RENFORCEMENT ÉLECTRIQUE POSTE — QUARTIER LES CASTORS - SIEL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de renforcement électrique poste quartier Les Castors.

Conformément à ses statuts, article 2 notamment et aux modalités définies par le comité et le bureau, le SIEL peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétence de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage de ces travaux fixant l'objet de la présente.

Il perçoit en lieu et place de la commune, les subventions éventuellemnt attribuées par le département de la Loire, le Conseil Régional Rhône Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Coût du Financement :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commu	•	on EM
Etude Safège-Suez consulting	4 98	80 € 0.	.0 %	0 €	0 €
Diagnostic amiante	0 €	0.	0 %	0 €	0 €
Eclairage public aux castors	56 9	32 € 60	0.0 %	34 159 €	0 €
Dissimulation Les castors- complément linéair	re assainissement90 6	50€ 44	4.0 %	0 €	39 886 €
Génie civil BT disssimulation	50 1	20 € 44	4.0 %	0 €	22 052 €
Renforcement électrique poste - Castors -	168	350 € 0.	0 %	0 €	0 €
Génie civil BT renforcement	93 (0.080€	0 %	0 €	0 €
Fourniture Matériel Telecom	0 €	0.	0 %	0 €	0 €
GC Telecom	123	060 € 10	00.0 %	0 €	110 660 €
(Déduction appliquée de 8€ x 1550 mètres = 12 400	0.00 €)				
Etude télécom	7 00	00€ 10	00.0 %	0 €	7 000 €
Traitement poteau au castor	2 25	52 € 0.	0 %	0€	0€
TOTAL	596	425.22 €		34 159.45 €	179 598.80 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Prend acte que le SIEL-TE dans le cadre des compétences transférées assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de « renforcement électrique poste les Castors » dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution,
- Prend acte que les travaux relevant de la compétence de SAINT-ETIENNE METROPOLE seront assurés en coordination avec la métropole et que le chantier ne pourra débuter qu'après délibération de SAINT-ETIENNE METROPOLE,
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.

- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- Décide d'amortir comptablement ce fond de concours en 15 années.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIB 60/2021

TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DE LA FARAVELLE 2, EN REMPLACEMENT DE LA LOCATION DU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire, suite à diverses sollicitations, propose de mettre en location la salle de la Faravelle 2 en se basant sur la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2020 :

Pour rappel, voici les tarifs déjà appliqués sur les autres salles :

Location salle du Cercle :

•	Week-end	520 (€
•	Journée semaine (5 jours ouvrés de semaine)	208 ŧ	€
•	Week-end (personnes extérieures)	832 ŧ	€
•	Journée semaine (personnes extérieures)	312 ŧ	E

Une caution de 150 € correspond au ménage et la caution de 800 € couvre les réparations ou remplacements causés par tout dégât matériel. Une facture supplémentaire est réglée par le particulier concerné en cas de dommage ou d'heures de ménage dépassant le montant des cautions.

Location du restaurant scolaire :

•	Journée1	L 24 €
•	Journée (personnes extérieures)1	L98 €
•	Demi-journée jusqu'à 20 heures	62 €
•	Demi-journée jusqu'à 20 heures (personnes extérieures)	99 €

Location de la mairie annexe :

•	Journée (jusqu'à 20h)	94 €
•	Journée (personnes extérieures)	151 €
•	Demi-journée jusqu'à 20 heures	52 €
•	Demi-journée jusqu'à 20 heures (personnes extérieures)	84 €

La caution de **75 € correspond au ménage et la caution de 365 € couvre les réparations ou remplacement** causés par tout dégât matériel. Une facture supplémentaire est réglée par le particulier concerné en cas de dommage ou d'heures de ménage dépassant le montant des cautions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le tarif de la location de la salle Faravelle 2 pour un montant de :

Jo	ournée	24 €
•	Journée (personnes extérieures))8 €
•	Demi-journée jusqu'à 20 heures	52 €

Conseil du 13 octobre 2022

La caution de **75 € correspond au ménage et la caution de 365 € couvre les réparations ou remplacement** causés par tout dégât matériel. Une facture supplémentaire est réglée par le particulier concerné en cas de dommage ou d'heures de ménage dépassant le montant des cautions.

ET décide de ne plus proposer le restaurant scolaire à la location.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIB 61/2021

MISE À DISPOSITION ET UTILISATION DU TERRAIN DE MONTBRESSIEUX ET DE SON LOCAL AU CLUB CANIN AGILITY DU GIER

L'Association dénommée Club Canin Agility du Gier sollicite la collectivité pour l'utilisation du stade de Montbressieux. A cet effet Monsieur le Maire propose que le terrain de Montbressieux ainsi que son local soit mis à disposition et utilisé par l'Association.

Cette mise à disposition passera par une convention (annexe jointe) stipulera les points suivants :

- Nature juridique
- Etat des lieux
- Assurances
- Modifications des lieux
- Fin de convention et renouvellement
- Impositions et taxes foncières
- Réparations et charges diverses
- Bilan moral et financier
- Résiliation

Adopté à l'unanimité.

DÉLIB 62/2021

DÉCHETS: DOTATIONS EN BACS JAUNES

Grâce aux gestes quotidiens de chacun, il est possible d'améliorer encore plus la réduction des quantités de déchets produits et poursuivre les efforts de tri des habitants de Saint-Joseph notamment :

- Sur les points d'apports volontaires (verre, textiles),
- Dans les déchèteries (végétaux, cartons, meubles, déchets d'équipements électriques et électroniques),
- Dans les ramassages « porte à porte » (sacs jaunes) pour les emballages papiers,
- Aucune charge ne sera supportée par l'administré, les bacs jaunes appartenant à SAINT-ETIENNE METROPOLE (cf. annexe).

La commune de Saint-Joseph étant peu dotée en bacs jaunes, de nombreux usagers ont sollicité la commune pour être équipés en bacs jaunes pour le tri sélectif.

Afin de favoriser le geste de tri et le confort de chacun et de fortement limiter les mouvements répétitifs des agents de collecte, Saint-Joseph propose à Saint-Etienne Métropole de doter la commune en bacs jaunes pour le tri sélectif. Les usagers souhaitant conserver l'utilisation des sacs jaunes pourront continuer en ce sens.

La commune accompagnera ces changements par l'utilisation des moyens de communication dont elle dispose, auprès des usagers en cas de difficultés particulières.

Monsieur le Maire propose de :

- 1- Se positionner en faveur de l'équipement de la commune en bacs jaunes,
- 2- De solliciter Saint-Etienne Métropole en cas de besoin pour la planification et ou la mise en œuvre de cette opération pour 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'équipement de la commune en bacs jaunes.

Adopté à l'unanimité.

Plus rien n'étant inscrit à l'or	dre du jour, l	la séance est	levée à 22h03
La Secrétaire de séance :			

Le Maire:

Les Conseillers municipaux :